

Canada  
Province de Québec  
Comté de Gatineau  
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 8 juin 2021 à 19h00 exceptionnellement à huis clos et suivant les consignes de la santé publique pour la santé et sécurité de tous à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents en respectant les consignes de la santé publique : Sylvie Paquette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes, Philippe Labelle et Sonia Rochon;

Est absent : Robert Gaudette

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

### **Ouverture de la séance**

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h04.

2021-06-67

### **Adoption de l'ordre du jour**

La conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point 2.6 Devoir de mémoire – pensionnat autochtone, préparé par la directrice générale.

Adoptée unanimement.

2021-06-68

### **Adoption des procès-verbaux**

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, étant donné la lecture par tous les conseillers présents, du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai et les procès-verbaux des séances extraordinaires des 13 et 26 mai 2021.

Adoptée unanimement.

2021-06-69

### **Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et du bilan au 31 mai 2021**

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'adopter les rapports des états des activités financières la liste des comptes payés (**277 716,65\$**), liste de comptes à payer (**52 511,69\$**), le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et le bilan au 31 mai 2021.

Adoptée unanimement.

### **Dépôt - FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020**

Dépôt par le président d'assemblée, M. Nicolas Malette, maire, des faits saillants du rapport financier ainsi que du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2020.

2021-06-70

### **Demande de dérogation mineure 2021-2 (13A, ch. Du Lac-Claude)**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du 13 A chemin Lac-Claude demande une dérogation mineure pour le lot 5947582 matricule 2212-10-1654 relative aux dispositions du chapitre VI article 6.3.1.4,1. et du chapitre VI articles 6.3.1.7.3 du règlement de zonage 05-91;

**ATTENDU QUE** le propriétaire a déposé le plan préparé par Stéphane Gagnon, arpenteur-géomètre en date du 7 avril 2021 sous sa minute 7278;

**ATTENDU QUE** l'immeuble est situé dans la zone V-133;

**ATTENDU QUE** cette demande de dérogation mineure concerne le bâtiment principal de la superficie occupation du terrain est de 5.43% au lieu de 5% une différence de .43% et de la marge latérale qui est 3.58 m côté gauche et 3.01 m côté droit au lieu de 15 m au total et en aucun cas inférieur à 6m une différence d'un côté de 2.99 m et l'autre de 5.42 m. ;

**ATTENDU QUE** cette dérogation mineure ne cause aucun préjudice au voisin et ni à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le coordonnateur à l'urbanisme Monsieur Michel Matthews a remis ses recommandations au Comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** les recommandations du Comité consultatif en Urbanisme rédigé dans le procès-verbal dudit comité en date du 21 mai 2021 sont favorables;

**ATTENDU QUE** nous n'avons obtenu aucune communication du public, à la suite de l'avis public dûment effectué suivant les lois et règlements en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE** la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu d'accepter la recommandation du CCU 2021-2 et d'accepter la dérogation mineure afin de permettre les situations au 13A, chemin Lac-Claude, étant sur le lot 5947582 du cadastre du Québec, pour le bâtiment principal de la superficie occupation du terrain est de 5.43% au lieu de 5%, une différence de .43% et de la marge latérale qui est 3.58 m côté gauche et 3.01 m côté droit au lieu de 15 m au total et en aucun cas inférieur à 6m une différence d'un côté de 2.99 m et l'autre de 5.42 m.

Adoptée unanimement.

2021-06-71

**Nomination – représentante de la municipalité – ventes pour défaut de paiement de taxes 2021**

**ATTENDU que** la Municipalité de Cayamant peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal ;

**ATTENDU qu'il** est possible que certains immeubles soient mis en vente pour défaut de paiement des taxes, selon les résolutions déposées en novembre de chaque année;

**ATTENDU que** dans certains cas le processus avait déjà été entamé par nos conseillers juridiques ;

**ATTENDU que** dans certains cas le processus avait été mis en attente ;

**ATTENDU que** la liste officielle a dûment été acceptée par le conseil;

**ATTENDU que** ce conseil autorise, Mme Hélène Joannis, directrice générale adjointe et greffière adjointe à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu que conformément aux dispositions du Code municipal, le conseil autorise Mme Hélène Joannis à enchérir pour et au nom de la municipalité, pour certains immeubles faisant l'objet de ventes pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 4 novembre 2021, et ce jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais. Advenant l'impossibilité que la municipalité soit représentée par Mme Hélène Joannis, Mme Cynthia Emond sera la substitue.

Adoptée unanimement.

2021-06-72

**Sollicitation pour des bourses de finissants – secondaire 5 de Gracefield- 2021**

La conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu que la municipalité donne des bourses au montant de 150\$ chacune aux étudiants finissants de secondaire 5 de Cayamant à l'établissement scolaire École secondaire Sacré-Cœur de Gracefield et du Centre d'éducation des adultes, centre St-Joseph de Gracefield. Au total, nous avons 6 nouveaux diplômés.

Adoptée unanimement

**2021-06-73 Proposition Calendrier 2022 CHGA – Cayamant**

Le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu que la municipalité accepte la proposition pour le calendrier CHGA 2022 au montant de 445\$ plus les taxes applicables.

Adoptée unanimement.

**2021-06-74 SERVICE D'URBANISME-CONSEIL -À LA SUITE DE L'ADOPTION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR)**

**ATTENDU QUE** la MRCVG est en voie d'obtenir un avis de conformité du ministère pour le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), qui entrera en vigueur sur le territoire de la MRC à la réception de l'avis;

**ATTENDU QU'en** vertu de l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la municipalité dispose d'un délai de 2 ans suivant l'avis d'entrée en vigueur pour adopter tout règlement de concordance (le plan d'urbanisme, ainsi que les règlements d'urbanisme : zonage, lotissement, construction, permis et certificats) afin de se conformer au SADR;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Bouchette, Blue Sea, Cayamant, Déléage, Denholm, Montcerf-Lytton et Messines se sont regroupées afin d'obtenir des offres de service regroupées auprès de deux firmes d'urbanisme-conseil, et ce, dans un effort commun afin d'obtenir de meilleurs services;

**ATTENDU QUE** le regroupement a reçu deux propositions de services;

**ATTENDU QUE** lors d'une rencontre TEAMS, l'ensemble des municipalités présentes ont opté pour la proposition déposée par la firme URBA+, pour lequel chacun des DG présents s'est engagé de les recommander à leur conseil respectif;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal recommande l'octroi d'un mandat à la firme Urba+ et ce, conditionnel à l'entrée en vigueur du nouveau schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRCVG ;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu que le mandat pour effectuer la refonte des règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du SADR de la MRCVG soit attribué à la firme URBA+ par l'entremise du service regroupé, au montant de 21 743\$ plus les taxes applicables au moment où le service sera requis.

Adoptée unanimement.

**2021-06-75 DEVOIR DE MÉMOIRE – PENSIONNAT AUTOCHTONE**

**ATTENDU QUE** la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

**ATTENDU QUE** les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

**ATTENDU QUE** le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

**ATTENDU QUE** l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

**EN CONSÉQUENCE II est proposé par la conseillère, Lise Crêtes**

**QUE** la municipalité de Cayamant joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

**QUE** la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

**QUE** la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M<sup>me</sup> Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

Adoptée unanimement.

#### **UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU-- aucune-Covid-19**

Aucune question reçue.

Début : 00h00. Fin : 00h00. Aucune question reçue.

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

---

Julie Jetté

#### **Fermeture de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h12.

---

Nicolas Malette  
Maire

---

Julie Jetté  
Directrice générale

#### **Approbation du Maire**

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Cependant, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

---

Nicolas Malette, maire